

Plan d'études pour les

## **Branches propédeutiques**

et les

## **Branches complémentaires**

offertes par la Faculté des sciences et de médecine  
dans le cadre du Bachelor of Science  
ou d'autres formations universitaires  
dans lesquelles ces branches sont reconnues

### **Branches complémentaires en sciences de l'environnement**

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 30.05.2022  
Version révisée du 14.04.2025

## 3.11 Sciences de l'environnement

Le domaine des Sciences de l'environnement offre trois branches complémentaires : une branche complémentaire à 30 ECTS (ENV-30) et 2 branches complémentaires à 60 ECTS (ENV-60-I et ENV-60-II).

### Sciences de l'environnement comme branche complémentaire ENV-30 à 30 ECTS :

- quatre cours de base (12 ECTS), un programme à choix en humanités environnementales avec excursions (9 ECTS) et un programme à choix interfacultaire (9 ECTS, au moins dans deux facultés différentes de l'Université de Fribourg, au moins 2 ECTS par faculté).

### Sciences de l'environnement comme branche complémentaire à 60 ECTS :

- **Option droit de l'environnement ENV-60-I** : quatre cours de base (12 ECTS), un programme à choix en humanités environnementales avec excursions (12 ECTS) et un programme d'études à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg (36 ECTS).
- **Option gestion environnementale appliquée ENV-60-II** : quatre cours de base (12 ECTS), un programme à choix en humanités environnementales avec excursions (15 ECTS), un programme à choix interfacultaire (24 ECTS, au moins dans deux facultés différentes de l'Université de Fribourg, au moins 6 ECTS par faculté) et un stage (9 ECTS).

### 3.11.1 Unités d'enseignements

L'offre de cours des branches complémentaires en sciences de l'environnement comprend quatre cours de bases<sup>1</sup>, un programme à choix en humanités environnementales, des excursions, et un programme à choix interfacultaire dans les six Facultés de l'Université de Fribourg.

Les cours de base introduisent la problématique et les approches de disciplines relatives aux défis environnementaux et présentent des pistes de solutions et des méthodes spécifiques aux domaines. Ils comprennent des disciplines choisies des sciences naturelles et sociales et des humanités. Les étudiant-e-s qui terminent avec succès les cours de bases approfondissent les thèmes traités à travers les programmes à choix en humanités environnementales et les programmes à choix interfacultaires.

Le programme à choix en humanités environnementales (voir 3.11.2) permet d'aborder les défis environnementaux et la durabilité sous l'angle des humanités environnementales, et plus particulièrement sous l'angle de l'éthique environnementale. L'accent est mis sur la réflexion critique et la prise de décision pour la pratique et la gouvernance environnementales.

Pour les branches complémentaires ENV-30 et ENV-60-II, le programme à choix interfacultaire est renouvelé chaque année. Il contient des offres de cours de toutes les Facultés des Universités de Fribourg et de Berne. Les étudiant-e-s suivent des cours d'au moins deux Facultés.

Les offres de cours des Facultés des lettres et de théologie approfondissent d'une part les fondements de l'éthique et permettent d'autre part de se confronter aux divers thèmes de l'éthique appliquée (en particulier les questions de l'éthique de l'environnement et de l'éthique sociale) ainsi qu'aux thèmes environnementaux du point de vue de la philosophie et de la théologie.

Les offres de cours du domaine des sciences naturelles approfondissent d'une part les connaissances spécialisées en biologie, en géographie et en géologie. D'autres part, les fondements d'analyse sont enseignés, tels qu'ils peuvent être utilisés dans les sciences de

---

<sup>1</sup> Les étudiants en bachelor en sciences de la Terre ou en géographie remplacent le SSE.00103 "Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources" par le SSE.00144 "Les enjeux du développement durable I".

<sup>2</sup> Les étudiant-e-s qui ont suivis les cours de bases, mais qui font valoir les 12 ECTS pour un autre programme d'études que les sciences de l'environnement (Ex : branches propédeutiques dans la branche principale en géographie), peuvent les remplacer par 12 ECTS parmi les UE du programme à choix en humanités environnementales ou du programme à choix interfacultaire après discussion avec le/la responsable des sciences de l'environnement.

l'environnement, pour par exemple détecter des gaz toxiques et des contaminations environnementales.

Les cours en économie environnementale présentent des aspects des sciences sociales et économiques utiles pour les sciences de l'environnement. Elle est ancrée dans l'enseignement de la gestion (notamment du marketing et de la direction d'entreprise), de l'économie politique, et des sciences sociales.

Les cours de la Faculté de droit transmettent les bases légales essentielles dans le domaine environnemental.

### 3.11.1.1 Les unités d'enseignement de la branche complémentaire ENV-30, à 30 ECTS

[Version 2024, paquets de validation : PV-SSE.000049]

La branche complémentaire en Sciences de l'environnement ENV-30 comprend les quatre cours de base en *écologie, économie et droit de l'environnement, ressources, éthique de l'environnement (12 ECTS)*, un programme à choix en humanités environnementales (9 ECTS, SSE.00144, SSE.00116, 1 cours à choix obligatoire, voir 3.11.2) et un programme à choix interfacultaire (9 ECTS, au moins dans deux facultés différentes, au moins 2 ECTS par faculté).

Les étudiants en bachelor en sciences de la terre ou en géographie remplacent le SSE.00103 "Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources" par le SSE.00144 "Les enjeux du développement durable I" et suivent un cours supplémentaire du programme à choix en humanités environnementales.

La répartition suivante en fonction des semestres n'est qu'une suggestion. Il est recommandé de commencer par les cours de base, mais vous pouvez généralement choisir l'ordre des autres unités d'enseignement.

#### **Premier et deuxième semestres :**

Code	Unité d'enseignement (UE)	h. tot.	ECTS
SSE.00101	Cours de base en sciences de l'environnement : Écologie	28	3
SSE.00102	Cours de base en sciences de l'environnement : Économie et droit de l'environnement	28	3
SSE.00103	Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources*	28	3
SSE.00104	Cours de base en sciences de l'environnement : Éthique de l'environnement	28	3
SSE.00144	Les enjeux du développement durable I	28	3
			<b>15</b>

#### **3<sup>e</sup> – 6<sup>e</sup> semestres :**

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
SSE.00116	Exemples concrets de durabilité : excursions en sciences de l'environnement	28	3
SSE.0xxxx	Programme à choix en humanités environnementales		3
—	Programme à choix interfacultaire		9
			<b>15</b>

\* Pour les étudiants en bachelor en sciences de la terre ou en géographie, des règles spéciales s'appliquent à ce cours (voir ci-dessus).

3.11.1.2 Unités d'enseignement de la branche complémentaire ENV-60-I, à 60 ECTS (option Droit de l'environnement)

[Version 2023, paquet de validation : PV-SSE.0000047]

La branche complémentaire en Sciences de l'environnement ENV-60-I comprend les quatre cours de base en *écologie, économie et droit de l'environnement, ressources, éthique de l'environnement* (12 ECTS), un programme à choix en humanités environnementales (12 ECTS, SSE.00144, SSE.00116, 2 cours à choix obligatoires, voir 3.11.2) et un programme de spécialisation en droit de l'environnement (36 ECTS).

Les étudiants en bachelor en sciences de la terre ou en géographie remplacent le SSE.00103 "Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources" par le SSE.00144 "Les enjeux du développement durable I" et suivent un cours supplémentaire du programme à choix en humanités environnementales.

La répartition suivante en fonction des semestres n'est qu'une suggestion. Il est recommandé de commencer par les cours de base, mais vous pouvez généralement choisir l'ordre des autres unités d'enseignement.

**Premier et deuxième semestres :**

Code	Unité d'enseignement (UE)	h. tot.	ECTS
SSE.00101	Cours de base en sciences de l'environnement : Écologie	28	3
SSE.00102	Cours de base en sciences de l'environnement : Économie et droit de l'environnement	28	3
SSE.00103	Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources <sup>1</sup>	28	3
SSE.00104	Cours de base en sciences de l'environnement : Éthique de l'environnement	28	3
SSE.00144	Les enjeux du développement durable I	28	3
SSE.00116	Exemples concrets de durabilité : excursions en sciences de l'environnement	28	3
SSE.0xxxx	Programme à choix en humanités environnementales		0-6
			<b>18-24</b>

**3<sup>e</sup> – 6<sup>e</sup> semestres :**

Code	Unité d'enseignement	ECTS
SSE.0xxxx	Programme à choix en humanités environnementales	0-6
<b>Cours à la Faculté de droit<sup>2</sup>:</b>		
DDR-00694	Introduction au droit	6
DDR-00697	Droit public I	12
DDR-00706	Droit public II	12
DDR-00106	Droit public III, partie Droit de la planification, de la construction et de l'environnement	6
		<b>36-42</b>

<sup>1</sup> Pour les étudiants en bachelor en sciences de la terre ou en géographie, des règles spéciales s'appliquent à ce cours (voir ci-dessus).

<sup>2</sup> Consulter <http://www.unifr.ch/ius> pour l'horaire des cours actuel

3.11.1.3 Unités d'enseignement de la branche complémentaire ENV-60-II, à 60 ECTS (Option Gestion environnementale appliquée)

[Version 2024, paquet de validation : PV-SSE.0000050]

La branche complémentaire en Sciences de l'environnement ENV-60-II, se compose des cours de base en *écologie, économie et droit de l'environnement, ressources, éthique de l'environnement* (12 ECTS), d'un programme à choix en humanités environnementales (15 ECTS, SSE.00144, SSE.00116, 3 cours à choix obligatoires, voir 3.11.2), d'un programme à choix interfacultaire (24 ECTS, au moins dans deux facultés différentes, au moins 6 ECTS par faculté) et d'un stage (9 ECTS).

Les étudiants en bachelor en sciences de la terre ou en géographie remplacent le SSE.00103 "Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources" par le SSE.00144 "Les enjeux du développement durable I" et suivent un cours supplémentaire du programme à choix en humanités environnementales.

La répartition suivante en fonction des semestres n'est qu'une suggestion. Il est recommandé de commencer par les cours de base, mais vous pouvez généralement choisir l'ordre des autres unités d'enseignement.

**Premier et deuxième semestre :**

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
SSE.00101	Cours de base en sciences de l'environnement : Écologie	28	3
SSE.00102	Cours de base en sciences de l'environnement : Économie et droit de l'environnement	28	3
SSE.00103	Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources*	28	3
SSE.00104	Cours de base en sciences de l'environnement : Économie et droit de l'environnement	28	3
SSE.00144	Les enjeux du développement durable I	28	3
SSE.00116	Exemples concrets de durabilité : excursions en sciences de l'environnement	28	3
SSE.0xxxx	Programme à choix en humanités environnementales		0-9
	Programme à choix interfacultaire		0-15
			<b>18-42</b>

**3<sup>e</sup> – 6<sup>e</sup> semestres :**

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
SSE.0xxxx	Programme à choix en humanités environnementales		0-9
	Programme à choix interfacultaire		9-24
SSE.00153	Stage dans le domaine de l'environnement	270	9
			<b>18-42</b>

\* Pour les étudiants en bachelor en sciences de la terre ou en géographie, des règles spéciales s'appliquent à ce cours (voir ci-dessus).

### 3.11.2 Contenu des unités d'enseignement

#### Cours de base : Écologie (SSE.00101)

Ce cours de base interroge les conditions de l'environnement et leurs changements suite aux processus et interactions dans la géosphère, l'hydrosphère, l'atmosphère et la biosphère. Le cours introduit des concepts qu'il illustre à l'aide de nombreux exemples, et discute des possibilités de régulation.

#### Cours de base : Économie et droit de l'environnement (SSE.00102)

**Droit de l'environnement** : Cette unité transmet à l'aide de cas particuliers les bases légales et les instruments du droit de l'environnement (protection de l'air, protection contre le bruit, traitement des déchets et des eaux usées, protection de la nature).

**Économie de l'environnement** : Cette unité aborde les relations entre environnement et économie. Au centre, se trouvent le potentiel de régulation par les politiques environnementales et la théorie des externalités et d'optimisation de la pollution.

#### Cours de base : Ressources (SSE.00103)

Ce cours de base permet d'acquérir des connaissances de base en géosciences et en physique afin de comprendre la structure interne et la dynamique de la Terre, ainsi que les principales sources d'énergie, les transformateurs d'énergie et les flux d'énergie, et d'étudier leur influence sur l'environnement. Le but de ce cours est d'estimer les limites des ressources utilisées aujourd'hui et de montrer d'éventuelles alternatives pour les systèmes énergétiques du futur.

#### Cours de base : Éthique de l'environnement (SSE.00104)

Les défis environnementaux ont toujours des implications philosophiques et éthiques. Ce cours de base discute de l'interaction des humains avec la nature non-humaine et introduit des positions et théories de base.

#### Exemples concrets de durabilité : excursions en sciences de l'environnement (SSE.00116 et SSE.00117)

Des excursions sont organisées afin d'appréhender à travers des exemples les défis concrets de la pratique et de la gouvernance environnementales. Cette unité d'enseignement comprend la participation aux excursions elles-mêmes ainsi qu'aux séances de séminaire avant et après pour la préparation et le suivi.

#### Programme à choix en humanités environnementales (SSE.0xxxx)

Le programme à choix en humanités environnementales comprennent en principe des offres dans le domaine de l'éthique environnementale, de l'histoire environnementale et de l'anthropologie environnementale. L'objectif est de mener une réflexion critique sur la pratique des sciences naturelles et sociales à la lumière des théories et des concepts des sciences humaines. Les cours suivants sont proposés régulièrement une année sur deux. Veuillez-vous informer sur leur déroulement définitif et sur le contenu exact des cours dans le programme des cours.

**Offre régulière de cours en sciences humaines de l'environnement (humanités environnementales) :**

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
SSE.00116	Exemples concrets de durabilité : excursions en sciences de l'environnement	28	3
SSE.00117	Exemples concrets de durabilité : excursions en sciences de l'environnement II	28	1
SSE.00130	Environnement et habitat : une approche anthropologique	28	3
SSE.00142	Les enjeux du développement durable II	28	1
SSE.00144	Les enjeux du développement durable I	28	3
SSE.00211	Ethique et pratique environnementale	28	3
SSE.00220	L'éthique environnementale au premier plan	28	3
SSE.00230	Principles of Environmental Ethics I (EN)*	28	3
SSE.00231	Principles of Environmental Ethics II (EN)*	28	1
SSE.00240	Éthique et politique pour l'environnement	28	3
SSE.00250	Responsibility in green political theory I (EN)*	28	3
SSE.00251	Responsibility in green political theory II (EN)*	28	1

\* Condition : participation possible uniquement si les quatre cours de base (SSE.00101, SSE.00102, SSE.00103, SSE.00104) ont été suivis.

Programme à choix interfacultaire

Les unités d'enseignement du programme à choix interfacultaire font partie de l'offre d'enseignement de l'Université de Fribourg ou d'une autre université avec laquelle il existe une collaboration dans le domaine des sciences de l'environnement (voir la liste sur <https://www.unifr.ch/env/fr/studies/minors/aktuelle-studierende.html>).

**3.11.3 Évaluation des unités d'enseignement**

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe des sciences de l'environnement ainsi que de l'éthique et de la philosophie des sciences.

Les branches complémentaires ENV-30 (30 ECTS), ENV-60-I et ENV-60-II (60 ECTS) correspondent à des paquets de validation au sens du *Règlement pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science* de la Faculté des sciences et de médecine. Une compensation des notes insuffisantes est donc possible. Les conditions de validation des crédits ECTS sont décrites dans le règlement.